

CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

APPEL A PROJETS 2020 DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS PROFESSIONNELLES

PLATEFORME COOPÉRATIVE DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES [PRÉFIGURATION]

Présenté par DE LA NEIGE EN ÉTÉ en coopération avec Arema ROCK & CHANSON, Atabal, Banzaï Lab, CONFER, Container/Cowboy à la Mode, Dampa, Fédération HIERO Limoges, Le LABA, LMA - Landes Musiques Amplifiées, La Nef, Le ROCHER DE PALMER, La SIRÈNE, Webset Formations



DE LA NEIGE EN ÉTÉ

www.dlnee.fr

22 LD Pierrefitte 33 330 St Sulpice de Faleyrens

Suivi du dossier : Guillaume Mangier

Tel. 06.30.33.44.04 - Mail : guillaume@dlnee.fr

SIRET : 834 158 487 00019 / APE : 9001Z

SOMMAIRE

1. Genèse du projet
2. Synthèse
3. Présentation
4. Gouvernance
5. Annexes : note de synthèse et compte-rendu de la réunion du 20 mai 2020

I - GENÈSE DU PROJET

14 mai 2020 : envoi d'une note de la synthèse "Accompagnement, enseignement, formation : comment collaborer au développement de projets de Musiques Actuelles" rédigée par l'équipe de DE LA NEIGE EN ÉTÉ à une trentaine d'acteurs de Nouvelle-Aquitaine (note de synthèse annexée à ce dossier)

20 mai 2020 : réunion par visio-conférence de 21 personnes (représentant 13 structures) pour échanger sur la note de synthèse et acter le principe d'un dépôt de dossier à l'appel à projets 2020 - coopérations professionnelles pour traiter ces questions (note de synthèse annexée à ce dossier).

Échanges entre les parties prenantes, travail collectif de rédaction et d'amendement sur des espaces partagés (une quinzaine de contributeurs). Synthèse et rédaction par l'équipe de DE LA NEIGE EN ÉTÉ.

12 juin 2020 : réunion par visio-conférence de 11 personnes (représentant 9 structures) validant le dossier final pour l'appel à projets 2020.

II - SYNTHÈSE DU PROJET

Le projet est intitulé Plateforme coopérative de développement de compétences. Ceci est un intitulé de travail, le choix du nom définitif étant l'un des objectifs du projet et sera élaboré collectivement.

Notre projet est un espace de coopération entre acteurs de la formation et de l'accompagnement dans le champs des Musiques Actuelles. C'est une plateforme de travail mutualisée, de recherche-action et de partage (outils, méthodes, postures...) préfigurant la création de parcours d'acquisition et de développement de compétences pour 2022. Notre approche se veut décloisonnée : formation initiale et professionnelle, accompagnement artistique et entrepreneurial, accompagnement à la personne et aux projets ...

III - PRESENTATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la continuité des concertations territoriales sur le développement artistique de 2017 et 2018. Ces dernières ont fait apparaître un certain nombre de problématiques spécifiques à la formation et l'accompagnement des personnes (artistes ou leur entourage) et à leur capacité d'exercer leurs droits culturels. La crise sanitaire récente a mis en lumière ces problématiques de manière impérieuse et a relancé les échanges entre acteurs (cf. documents annexes - VI).

Nous en avons tiré les constats suivants :

- Le cloisonnement entre les dispositifs d'acquisition des compétences (accompagnement artistique et à l'entrepreneuriat culturel, formation...), entre les métiers (artistes, technicien...), entre les statuts (amateur, professionnel)
- Une hétérogénéité entre les territoires, en fonction des compétences et suivant les enjeux et finalités des dispositifs. La grande diversité des personnes et de leurs projets à accompagner implique des attentes spécifiques en matière de formation, d'accompagnement d'un projet artistique
- L'évolution rapide du secteur et de ses pratiques exigeant une diversification des compétences et interrogeant la temporalité des dispositifs d'accompagnement
- La nécessité de faire preuve de créativité et d'expérimenter des dispositifs permettant de garantir l'exercice des droits culturels suite à la crise sanitaire et pour répondre aux enjeux environnementaux.

Nous présentons donc ce projet de coopération afin de répondre collectivement à ces problématiques par le partage d'outils, de méthodes, de postures et de compétences et l'expérimentation d'actions communes.

L'objectif principal de notre projet est d'élaborer, pour 2022, des parcours d'acquisition et de développement des compétences des personnes en créant une plateforme de coopération entre acteurs de la formation et de l'accompagnement, et plus largement des opérateurs des Musiques Actuelles. Mise en oeuvre pratique et opérationnelle : Préfiguration et expérimentation en 2020 et 2021 (objet de cette réponse à l'AAP), opérationnalisation (2022)

PUBLICS :

Tout acteur de l'accompagnement et de la formation, y compris de l'enseignement artistique
Toutes les personnes entreprenant des activités dans la filière des Musiques Actuelles

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS :

1. Étudier l'opportunité et la faisabilité de parcours mutualisés de développement de compétences

a) Mobiliser des acteurs des Musiques Actuelles et d'autres secteurs sur les chantiers prioritaires fin 2020

b) Expérimenter des actions innovantes et collectives en 2021

2. Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de formation sur le territoire régional

a) Concevoir des outils partagés de diagnostic et de suivi des personnes

b) Créer un référentiel commun sur la filière musicale

3. Réduire les inégalités d'accès à l'offre d'accompagnement et favoriser l'application des droits culturels des personnes

a) Étudier et mesurer les freins à l'accès à la formation, l'accompagnement et l'enseignement

b) Créer des méthodes agiles permettant d'adapter les réponses aux particularités et mobiliser les ressources existantes sur le territoire régional

4. Concevoir un programme d'actions collaboratives pour 2022

a) Définir les chantiers prioritaires et stratégiques pour répondre aux besoins en ressources nouvelles (exemples : nouveaux outils)

b) Concevoir la communication du programme : choix du nom, etc..

CALENDRIER :

Préfiguration - Durée totale : 12 mois

Résultat attendu : conception d'un programme commun d'actions collaboratives pour 2022

PHASE #1 : Novembre 2020 / Février 2021

1. Mise en place du comité de pilotage :
 - a. Composition définitive
 - b. Calendrier de réunion sur phase #1
 - c. Validation des outils de travail et ressources à disposition
2. Mise en place du comité associés
 - a. Invitations
 - b. Échanges avec le CP
3. Définition des axes prioritaires
 - a. Définition des objectifs opérationnels
 - b. Rédaction des cahiers des charges pour chaque axes prioritaires
 - c. Invitations à la constitution des CO

Résultats attendus :

- Production d'un calendrier détaillé du projet
- Production d'un organigramme
- Partage d'outils
- Production de synthèses des échanges avec le comité associés
- Production des cahiers de charges des CO
- Constitution des CO
- Communication (interne) des productions

Évaluations :

- Implication des acteurs et des partenaires :
 - Indicateurs quantitatifs (nombre de personnes, de structures concernées...)
 - Analyse qualitative par le comité de pilotage
- Production documentaire :
 - Analyse des outils et de leur usage par le comité de pilotage
 - Analyse des cahiers des charges par le comité Associés
- Constitution des CO :
 - Indicateurs quantitatifs (nombre de personnes, de structures concernées...)

PHASE #2 : Février - Juillet 2021

1. Mise en oeuvre des comités opérationnels
 - a. composition détaillée
 - b. définition des actions du CO
 - c. calendrier de travail des CO
2. Mise en oeuvre des actions des CO
 - a. production de contenus
 - b. organisation d'actions collaboratives expérimentales

Résultats attendus :

- Production de contenus sur les axes prioritaires
- Organisation d'actions collaboratives expérimentales
- Organisation d'un temps fort au printemps 2021 : temps de travail, de restitution et de diffusion (Rencontres ECC au Rocher de Palmer)

Évaluations :

- Implication des acteurs et des partenaires dans les CO, dans la proposition et la mise en oeuvre des actions expérimentales (nombre de projets soumis et/ou mis en oeuvre, nombre de contributions livrables en retour d'expériences)
- Analyse qualitative et quantitative par le comité de pilotage des actions expérimentales mises en oeuvre, selon les critères d'évaluation des expérimentations proposés en phase #1

PHASE #3 : Juillet - Septembre 2021

1. Synthèse et communication des travaux des CO par le CP
 - a. collecte des productions et des bilans des expériences
 - b. synthèse et évaluations par le comité de pilotage
 - c. échanges avec le comité associés
2. Conception et communication d'un programme d'actions collaboratives pour 2022
 - a. conception des actions
 - b. définition des outils nécessaires
 - c. budgétisation prévisionnelle des actions et outils afférents
3. Préconisations (gouvernance et communication...) sur la poursuite du projet

Résultats attendus :

- Production de synthèses sur les axes prioritaires

- Production d'un programme d'actions collaboratives pour 2022 (actions, calendrier, outils, budgets, gouvernance...)
- Production de préconisations sur la poursuite des travaux
- Conception des éléments de communication : choix du nom du projet 2022
- Communication des productions finales

Évaluations :

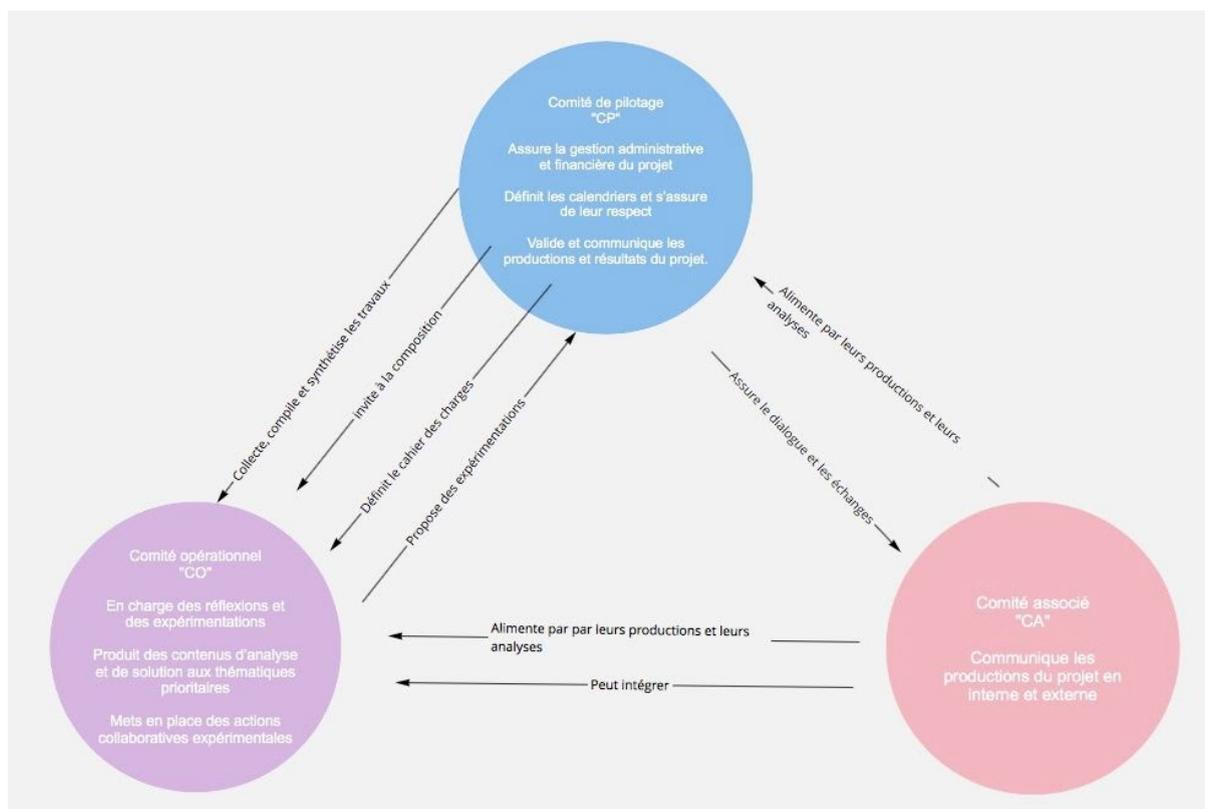
- Évaluation des productions : évaluation qualitative des outils partagés nouveaux, évaluation qualitative des synthèses et préconisations par le CP et le comité Associés, évaluation quantitative de la communication
- Évaluation du déploiement du projet : nombre d'acteurs et personnes impliquées ; représentativité et diversité des acteurs et des territoires parties prenantes ; volume des actions expérimentales réalisées ; Évaluations qualitatives par toutes les parties prenantes (CP, comité Associés et CO)
- Évaluation budgétaire du projet
- Évaluation des perspectives : volume des actions prévues ; implication des acteurs et des partenaires dans le programme d'actions 2022

IV - GOUVERNANCE DU PROJET

La gouvernance du projet est composée de trois comités : le comité de pilotage (responsable de la coordination, de l'animation, de la production des livrables et de l'évaluation des actions), le comité Associés (organismes invités à contribuer et analyser les productions du projet) et les comités opérationnels (en charge de la conception et l'expérimentation des actions).

Le comité de pilotage se fixe pour objectif d'atteindre la parité dans sa composition et veillera à la plus grande représentativité possible des femmes dans les comités opérationnels.

Cette attention sera également portée sur la représentativité des territoires et de la diversité des acteurs.



COMITÉ DE PILOTAGE (CP)

- Assure la coordination, la gestion administrative et financière du projet, définit les axes prioritaires de travail et le cadre de mission (cahiers des charges) des comités opérationnels
- Met en oeuvre la composition des CO, collecte, compile et synthétise leurs travaux
- Assure le dialogue et les échanges avec le comité Associés (CA)
- Valide et communique les productions et résultats du projet en interne et en externe

Composition (11 personnes) : Une fonction de coordination générale (DLNEE), une fonction de coordination administrative et financière, un membre assurant le lien entre le CP et le CA, des acteurs de l'accompagnement (2), de la formation (2), des porteurs de projets (2) et des artistes (2).

Exemples d'axes prioritaires envisagées : l'accessibilité à la formation ; les outils digitaux au service de l'accompagnement et de la formation ; liens entre accompagnement et enseignement artistique ; l'insertion économique des personnes...

Organisation du comité de pilotage

	Fonction	
1	Coordination générale	Equipe de De La Neige En Été
2	Coordination administrative et financière	
3	Liens avec le comité Associés	
4	Collège "artistes"	
5		
6	Collège "formation et enseignement"	
7		
8	Collège "porteur.se.s de projets"	
9		
10	Collège "structures d'accompagnement"	
11		

COMITÉ ASSOCIÉS (CA)

- Alimente les travaux du CP et des CO par leurs productions et leurs analyses
- Commente et amende les productions du projet
- Communique les productions du projet en interne et externe

Composition : invitation aux signataires et aux membres du comité stratégique du Contrat de Filière Nouvelle-Aquitaine (LABA, Confer, IRMA, Pôle Emploi...) et personnes/structures qualifiées (AFDAS, FÉLIN, Le FAIR, Les Formations d'Issoudun...).

Le RIM sera invité au CP ou au CA ; sa gouvernance décidera de son niveau d'implication.

COMITÉS OPÉRATIONNELS (CO)

- En charge des réflexions et des expérimentations sur les axes prioritaires dans le périmètre défini par les cahiers des charges produits par le CP
- Produit des contenus d'analyse et de solution aux thématiques prioritaires
- Met en place des actions collaboratives expérimentales entre acteurs volontaires

Composition : toute personne ou structure intéressée (y compris membre du CP et du CA). En fonction des axes prioritaires, les CO sont ouverts à des personnes d'autres secteurs et d'autres champs d'activités

Exemples d'expérimentations envisagées : expertises conjointes du même projet artistique pour permettre la conception d'outils de diagnostic partagés ; ouverture de stages de formation professionnelle à des personnes non éligibles financièrement pour évaluer les impacts/besoins ; ateliers de parangonnage trans-sectoriels...

VI - ANNEXES

NOTE DE SYNTHÈSE

Accompagnement, enseignement, formation :
comment collaborer au développement de projets de Musiques Actuelles ?

Rédigée par DE LA NEIGE EN ETE

PREAMBULE

En 2017, la concertation sur le “Développement artistique” en région Nouvelle-Aquitaine s’est donné comme objectif de valider une définition partagée du terme, basée sur le tryptique “Artiste - Oeuvre - Entourage”. A l’issue de ce travail en 2018, celle-ci fait émerger de cette terminologie les aspects suivants :

- Elle perçoit cette notion comme un parcours et non comme quelque chose de statique ou une action sur un temps donné ;
- Elle souligne l’importance d’un diagnostic partagé ainsi que d’une stratégie commune entre l’artiste et son entourage ;
- Elle précise l’objet de ce développement à savoir la professionnalisation des projets mais également des individus les composant ;
- Elle mentionne, enfin, la finalité de ce développement à savoir la rencontre entre un projet et son public en générant un modèle économique ;

4 axes de travail prioritaires ont été définis en conséquence :

- La circulation des artistes, des œuvres et des entourages
- Les compétences et ressources du développement artistique
- Le modèle économique du développement artistique
- Les mutations des pratiques du secteur musical

Au delà des conclusions de cette concertation, nous nous proposons de dresser un panorama de problématiques rencontrées par les acteurs :

CONSTATS

1. Le cloisonnement :

- L’accompagnement du développement artistique est structuré en silos : accompagnement artistique, formation initiale, formation continue, accompagnement à l’entrepreneuriat culturel... Cette structuration en silos est renforcée par la disparition de la fonction “info-ressources” qui auparavant créait des passerelles.
- Les dispositifs concernent généralement les artistes d’une part et d’autre part les personnels administratifs ou techniques, indépendamment les uns des autres.
- Le cloisonnement des pratiques et de leur accompagnement : la question de la professionnalisation est traitée indépendamment de celle de la pratique amateur.

2. Hétérogénéité :

- Disparité territoriale : l’accessibilité aux ressources et à l’offre d’accompagnement est hétérogène sur les territoires.

- Les dispositifs existants reposent souvent sur les domaines spécifiques d'expertise des personnes en charge de l'accompagnement pouvant créer une disparité d'offre sur les territoires.
- Les dispositifs existants sont hétérogènes dans leurs enjeux et leurs cibles : postures, finalités, critères d'évaluation...

3. L'évolution rapide du secteur et de ses pratiques :

- Avec les mutations profondes et rapides du secteur et le changement du rapport au public, la compétence artistique s'est diversifiée, d'une part, et les compétences de développement exigées se sont renforcées, d'autre part.
- L'accélération des démarrages de projets interroge la temporalité des dispositifs d'accompagnement.

La situation de crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 implique les données suivantes :

Impacts macro économiques (risque de concentration du secteur) et micro économiques dans l'ensemble de la filière et dans les structures d'accompagnement (licenciement, baisse budgétaire).

Impacts sur les personnes développant des projets (artistes ou entourage) nécessitant de nouvelles compétences, de nouvelles stratégies, de s'adapter

Evolution des modèles de développement (place du spectacle vivant dans le développement durant plusieurs mois/années ?)

Impact culturel : risque d'assister à une concentration de l'offre culturelle.

PROBLÉMATIQUES

- Le cloisonnement et l'hétérogénéité de l'offre d'accompagnement ne rendent-ils pas celle-ci illisible aux personnes portant un projet ?
- Au regard des mutations du secteur (et de la crise sanitaire récente), les outils et les méthodes d'accompagnement sont-ils adaptés ?
- Est-ce que de nouveaux outils et méthodes d'accompagnement peuvent lutter contre les disparités territoriales, économiques et sociales ?
- Comment mettre la personne et son parcours personnel au centre de l'accompagnement ?

PISTES DE RÉFLEXION

Préalable : les solutions doivent lutter contre les disparités territoriales, économiques et sociales.

1. Comment favoriser une collaboration permanente entre acteurs de l'accompagnement pour développer les "bonnes pratiques", faire évoluer les postures, améliorer les outils ?

2. Comment concevoir une méthodologie commune, un process et des outils de diagnostic partagés ?

3. Comment rendre lisible et organiser l'offre de compétences et de ressources sur un territoire ? Identifier et développer un réseau d'experts et identifier de manière qualitative des offres d'accompagnement et de formation pour améliorer les réponses aux besoins des personnes ?
4. Comment créer des parcours individualisés, adaptés aux personnes par des passerelles entre les dispositifs et offres existantes ?
5. (...)

COMPTE-RENDU

SYNTHESE DES ECHANGES DU 20 MAI 2020

21 personnes ont répondu positivement à la sollicitation de DLNEE de réunion en visioconférence le **MERCREDI 20 MAI 2020 à 11h00** :

- ALBERICI Pierre – De La Neige En Été (33)
- BOSSEAU Michel – Les Formations d’Issoudun
- CHEVRIER Sébastien – Le Chantier des Francos (17)
- DESVILLES Baptiste – La Nef (16)
- FOURRIER David – La Sirène (17)
- GRECO Stéphane - LMA (40)
- LAVIGNASSE Didier - Atabal (64)
- LOUIS David – Webset (33)
- MAÎTRE Charly - La Nef (16)
- MANGIER Guillaume – De La Neige En Été (33)
- MATON François – Atabal (64)
- MONEREAU Romain – The Link Prod (86)
- PERPEROT Marc – Rock & Chanson (33)
- PERREIN Matthieu – Banzaï Lab (33)
- ROMANI Emmanuel – Rock & Chanson (33)
- SOUEDET Stan – Les Formations d’Issoudun
- SUC Pierre-Johann – Container (40)
- TISSOT Delphine – Rock & Chanson (33)
- VINCENT Julia – CONFER (33)
- VOCANSON Frédéric – De La Neige En Été (33)
- ZUBRYSKI Benoît – La Sirène (17)

Excusés : ALAUX Stéphane - CIAM (33), COUPEAU Mathilde - Jazz à Poitiers (86) - FAURE Rémi - Permanent Production (19), FRIQUET François - Rocher de Palmer (33), NEZAN Eric - LABA (33)

INTRODUCTION : Récapitulatif de la note de synthèse :

En guise d'introduction, nous avons reprécisé le fondement de notre travail concernant la note de synthèse (jointe à ce compte-rendu) ainsi que notre démarche.

Ainsi, le document transmis en amont de cette réunion se base sur les concertations territoriales menées en 2017 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine ainsi que d'observations et de constats que nous avons tenté de problématiser lors de sa rédaction.

Cette note de synthèse fait état de 4 grands axes de réflexion :

- Le cloisonnement des activités d’accompagnement et de formation
- La problématique de l'hétérogénéité des acteurs, des dispositifs et des territoires
- L'évolution rapide du secteur des Musiques Actuelles et de ses pratiques

- La crise sanitaire et ses conséquences

Ont émergé de nos échanges des questions relatives aux thématiques suivantes :

- **Les conséquences du COVID**

Si les résidences professionnelles viennent de reprendre, les activités liées aux pratiques musicales pour les autres publics sont compliquées et incertaines. Ceci questionne la notion d'intérêt général portée par les structures.

- **La dimension artistique**

La dimension artistique manque dans la note de synthèse. Il est important d'associer les artistes à la réflexion collective afin de les mettre au centre de la conception et de la gouvernance des dispositifs d'accompagnement/formation.

D'autre part, la notion « d'artiste associé » a été énoncée, soulignant l'importance de remettre les artistes en lien avec les territoires (sortir des seules logiques de diffusion).

- **La dimension culturelle**

L'accompagnement et la formation n'ont pas pour unique objectif l'adaptation de projets aux marchés de la musique et de l'emploi. Nos métiers accompagnent des personnes dans leurs parcours de vie (pas exclusivement professionnel) et questionnent leur place dans notre société.

- **La dimension sociale**

Tout projet accompagné induit l'accompagnement des personnes le constituant. Néanmoins, des besoins en outils et compétences spécifiques (accompagnement à la personne : dimension sociale, psychologique...) peuvent s'avérer difficilement mobilisables.

- **La dimension territoriale**

Il est acté des disparités et inégalités territoriales dans l'accès à l'accompagnement et à la formation. Nous convenons que nous devons être attentifs à rééquilibrer cette offre et valoriser la dimension territoriale dans les parcours d'accompagnement.

- **La dimension économique**

Le développement de projets artistiques et culturels passent par l'insertion économique des personnes. On observe un désintérêt ou une méconnaissance des questions relatives à l'entrepreneuriat artistique dans notre secteur.

- **La dimension professionnelle**

Il a été souligné l'importance d'avoir une représentation commune du secteur et de son vocabulaire, ainsi qu'un partage des outils et des pratiques qui pourraient faire naître des postures d'accompagnement communes.

- **La dimension sectorielle**

La structuration en silos de notre secteur s'observent aussi dans ses modes de financement. Une meilleure lisibilité pourrait naître de la création de passerelles et d'une hybridité entre accompagnement et formation

- **La dimension technologique**

Les mutations technologiques du secteur musical, les inégalités sociales et territoriales (et la récente crise sanitaire) nous amènent à la nécessité d'une meilleure intégration des outils numériques dans les dispositifs d'accompagnement et de formation.

DÉPÔT DE DOSSIER

Appel à projets 2020 - Coopérations professionnelles

Au regard des personnes présentes à cette réunion et des échanges, nous décidons que les problématiques évoquées doivent être traitées collectivement.

Nous considérons que les sujets de l'accompagnement et de la formation sont des champs propices à la collaboration, de manière générale mais tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire.

Nous décidons donc d'entamer l'écriture d'un dossier de demande d'aide, dans le cadre de l'appel à projet 2020 - coopérations professionnelles, pour créer les conditions matérielles de cette collaboration.

Notre dossier s'axera sur une préfiguration d'un programme de collaborations au niveau régional et sur l'élaboration des outils nécessaires à sa réalisation.